



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats d'agriculture durable

Question écrite n° 73171

Texte de la question

M. Jack Lang appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les perspectives de son action à l'égard du développement des contrats d'agriculture durable dans le Pas-de-Calais. Pour l'année 2005, le Pas-de-Calais s'est vu attribuer des droits à engager au titre des contrats d'agriculture durable qui ne représentent que 60 % de la dotation 2004. Cette diminution paraît inacceptable aux représentants du monde agricole du département. En effet, alors que 300 agriculteurs ont demandé à réaliser une formation pour se préparer à ce contrat, seulement 130 dossiers pourraient être traités si ces restrictions budgétaires devaient être confirmées. Il lui demande par conséquent d'éviter de marquer un coup d'arrêt au développement des contrats d'agriculture durable dans le département en reconduisant pour l'année 2005 le montant des crédits alloués à ce dispositif en 2004.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire difficile, le Gouvernement a porté à 243 MEUR l'enveloppe de crédits notifiée en 2005 dans les régions pour permettre l'engagement de nouveaux contrats d'agriculture durable (CAD) en 2005. La répartition de cette enveloppe entre les régions s'est faite selon les mêmes priorités qu'en 2004, 13 % de l'enveloppe ont été réservés pour la conversion à l'agriculture biologique. Les besoins en renouvellement des opérations locales agro-environnementales (OLAE) et des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) herbagers arrivant à échéance en 2005 ont également été pris en compte. Enfin, la répartition de l'enveloppe restante a été faite en fonction des critères suivants : nombre d'exploitations, nombre d'actifs agricoles, surface agricole utile, surface agricole en zone défavorisée ou de montagne et en zone Natura 2000, superficie fourragère principale. Concernant plus particulièrement la région Nord-Pas-de-Calais, la baisse de l'enveloppe entre 2004 et 2005 s'explique par le fait que la région avait, en 2004, des besoins importants pour le renouvellement des OLAE arrivées à échéance. Ces besoins ont été couverts par une enveloppe adaptée en 2004. En 2005, en revanche, le besoin en renouvellement étant moindre, celle-ci a été réduite en conséquence à 6,7 MEUR. D'ici à la fin de l'année, il est envisagé de redéployer les crédits déjà notifiés dans les régions et dont il apparaîtrait qu'ils ne seraient pas utilisés en totalité avant la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73171

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8440

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10162